

*Questions au Feuilleton*

## LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question n° 1299—**M. Bawden**:

1. Comme le gouvernement a investi dans le projet Syncrude, la Société de disposition des biens de la Couronne a-t-elle été sollicitée par la Canada Bechtel pour disposer des biens excédentaires?

2. Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il donné son approbation à la Société de disposition des biens de la Couronne?

3. Quelle était la valeur de récupération estimative des biens à vendre?

4. Combien avaient coûté ces biens?

5. La Société de disposition des biens de la Couronne a-t-elle mis le programme sur pied et, dans la négative, pourquoi?

6. Qui gèrera la disposition des biens excédentaires?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

5. Sans objet.

6. Sans objet.

## LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question n° 1317—**M. Bawden**:

Quelle est la politique de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour déterminer la valeur des biens avant de les vendre, de manière à établir des critères pour l'acceptation des offres?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** La Corporation de disposition des biens de la Couronne enquête sur le prix de détail de matériel semblable lors de ventes antérieures ainsi que sur sa valeur marchande courante si disponible.

## CDBC—LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE

Question n° 1335—**M. Bawden**:

1. Quelle est la politique de surveillance de la Corporation de disposition des biens de la Couronne en cas de disparition d'articles?

2. Quelle est la politique du gouvernement et de la Corporation lorsque des quantités importantes de biens excédentaires de la Couronne ont disparu ou ne sont pas disponibles au moment d'être livrés à un client?

3. De 1974 à 1977 inclusivement, combien de plaintes la Corporation a-t-elles reçues pour livraison de marchandises non effectuée aux adjudicataires?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. La Corporation s'enquiert auprès du ministère concerné de la raison pour laquelle le matériel n'est pas disponible.

2. Après enquête, la Corporation négocie un accommodement ou un remboursement avec l'acheteur.

3. La Corporation ne s'est pas constitué de système spécial pour récupérer ces renseignements en particulier. Une réponse complète et détaillée à cette question entraînerait une étude intensive et coûteuse de chaque rapport de biens de surplus (10,000 par année) ce qui entraînerait des dépenses exorbitantes et prohibitives.

[M<sup>lle</sup> Bégin.]

## DÉFENSE NATIONALE—LES SERVICES TECHNIQUES

Question n° 1339—**M. McKinnon**:

La maison Davis, Eryon and Associates Ltd. sise 2540, chemin Sheffield à Ottawa a-t-elle fourni des services techniques au ministère de la Défense nationale pour la somme de \$34,105 et, dans l'affirmative, en quoi consistaient ces services?

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** Oui, une étude sur les possibilités qu'il y avait de trouver sur le marché canadien un véhicule pouvant remplacer le camion d'un quart de tonne.

## LES RETRAITÉS DES FORCES ARMÉES TOUCHANT UNE PENSION

Question n° 1411—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. Combien de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 à \$399.99 par mois, o) \$400 à \$499.99 par mois, p) \$500 à \$599.99 par mois, q) \$600 à \$699.99 par mois, r) \$700 à \$799.99 par mois, s) \$800 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des Forces armées ou de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de membres retraités des Forces armées et de veuves de membres des Forces armées ou des membres retraités des Forces armées résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** 1. Au 28 février 1978, le nombre des retraités des Forces armées touchant une pension mensuelle se montrait à 52,500, les versements mensuels se répartissant comme suit: a) moins de \$20, 31; b) \$20 à \$29.99, 55; c) \$30 à \$39.99, 131; d) \$40 à \$49.99, 238; e) \$50 à \$59.99, 233; f) \$60 à \$69.99, 178; g) \$70 à \$79.99, 230; h) \$80 à \$89.99, 437; i) \$90 à \$99.99, 437; j) \$100 à \$149.99, 1998; k) \$150 à \$199.99, 4651; l) \$200 à \$249.99, 6856; m) \$250 à \$299.99, 6468; n) \$300 à \$399.99, 9930; o) \$400 à \$499.99, 7234; p) \$500 à \$599.99, 4546; q) \$600 à \$699.99, 2825; r) \$700 à \$799.99, 1864; s) \$800 et plus: 4158.

2. Nombre de veuves touchant des pensions mensuelles—5689: a) moins de \$20, 26; b) \$20 à \$29.99, 32; c) \$30 à \$39.99, 46; d) \$40 à \$49.99, 29; e) \$50 à \$59.99, 36; f) \$60 à \$69.99, 38; g) \$70 à \$79.99, 77; h) \$80 à \$89.99, 107; i) \$90 à \$99.99, 128; j) \$100 à \$149.99, 1024; k) \$150 à \$199.99, 1151; l) \$200 à \$249.99, 1019; m) \$250 à \$299.99, 658; n) \$300 à \$399.99, 740; o) \$400 à \$499.99, 333; p) \$500 à \$599.99, 137; q) \$600 à \$699.99, 51; r) \$700 à \$799.99, 25; s) \$800 et plus, 32.

3. Nombre de retraités des FC et veuves des membres des FC par province: